

Conseil communal du mardi 15 décembre 2020
Compte-rendu des principales décisions
adoptées en séance publique

Point 4 – Budget 2021 du CPAS

Le Conseil communal a approuvé le budget de l'exercice 2021 du CPAS tel que voté en séance du Conseil de l'Action Sociale en date du 21 octobre 2020.

Point 5 - Budget communal, service ordinaire et extraordinaire, exercice 2021

Sur proposition du Collège, les Conseillers communaux ont approuvé, à 18 voix pour, 3 contre et 3 absentions, le budget communal pour l'année 2021.

Le budget se clôture avec un boni global à l'ordinaire de 755.334,79€ et 6.801,07 à l'extraordinaire.

Malgré la crise sanitaire exceptionnelle et son impact sur les finances publiques, le budget 2021 présenté par le Collège communal est en équilibre. Il est le fruit d'un travail réalisé en binôme par le politique et l'administration avec toujours l'objectif d'une gestion transparente et rigoureuse des finances communales. Thomas Bols, Echevin en charge du Budget, insiste : « *c'est notre gestion sérieuse des finances communales qui nous permet de tenir le choc !* »

La crise n'est pas encore derrière nous et des crédits réservés à la gestion de celle-ci ont été prévus au budget 2021.

La note de politique générale, en annexe, reprend, sans être exhaustive, les grands projets inscrits au budget 2021.

Point 6 - Budget ADL 2021

Sur proposition du Collège communal, le Conseil a validé le budget 2021 de l'Agence de Développement Local (ADL) qui s'équilibre en recettes et dépenses à 208.588,37€ avec une intervention communale s'élevant à 130.227,89€.

Point 7 à 12 – Subsidés ordinaires 2021

Les Conseillers ont approuvé la proposition du Collège relative à l'octroi de subsidés à diverses associations et asbl de la Commune de Wanze afin de les aider à mener à bien leurs missions :

- Asbl Vive le Sport : 108.100€
- Agence de Développement Local (ADL) : 130.227,89€

- Asbl Réussir à l'école : 36.000€
- Asbl Centre culturel de Wanze : 146.546,58€
- Ecole de jeunes footballeurs de l'entité wanzoise (EJFEW) : 35.400€
- Amicales des élèves et anciens élèves : un subside de 15€ par élève inscrit au 30 septembre 2020 pour un montant total, tous réseaux confondus, de 20.010€

Point 13 - Ristournes clubs 2020 cafétéria hall

Le Conseil communal a répondu favorablement à la proposition d'octroi de subventions à divers clubs sportifs pour l'année 2020. Le crédit budgétaire alloué est de 12.000€. Les subventions sont réparties entre les clubs sportifs au prorata des consommations des clubs à la cafétéria.

Point 14 - Dotation ordinaire et extraordinaire 2021 pour la Zone de Police « Meuse Hesbaye »

Les Conseillers ont approuvé la dotation ordinaire à la Zone de Police Meuse Hesbaye d'un montant de 1.044.105,82€ telle que prévue au service ordinaire du budget 2021 ainsi que la dotation extraordinaire d'un montant de 50.758,72€.

Point 15 - Dotation ordinaire 2021 pour la Zone de secours « HEMECO »

Les Conseillers communaux ont approuvé la dotation ordinaire à la Zone de secours « Hemeco » d'un montant de 484.049,42€ telle que prévue au budget 2021.

Point 16 - Dotation ordinaire et extraordinaire 2021 au Centre Public d'Action Sociale de Wanze

Les Conseillers communaux ont approuvé la dotation ordinaire au CPAS d'un montant de 2.554.623,62€ telle que prévue au budget ordinaire 2021 et la dotation extraordinaire d'un montant de 24.500€ telle que prévue au budget extraordinaire 2021.

Point 17 - Règlement Redevance sur l'évacuation d'objets encombrants- Exercices 2021 à 2025

Suite à la décision du Conseil communal du 9 novembre dernier de confier le ramassage des encombrants à la Ressourcerie du Pays de Liège, il y a lieu d'adapter le règlement redevance sur les encombrants pour les années 2021 à 2025.

Les Conseillers ont décidé d'adapter le règlement dans ce sens :

- Augmenter la quantité par passage de 1m³ à 2m³
- Organiser 4 enlèvements par an, au lieu de 3 précédemment
- Prévoir la gratuité pour le premier enlèvement
- Le montant de la redevance sera de 45 € à partir du deuxième enlèvement (l'indexation annuelle est prévue, comme précédemment)
- Maintenir la réduction Bim de 50% à partir du 2^e ramassage pour les personnes concernées

Point 20 - Indemnisations des associations socio-culturelles et sportives Covid 19-Asa tennis

Le 21 septembre dernier, le Conseil communal a arrêté la liste des associations sportives bénéficiaires et les indemnisations à verser suite à la crise du Covid 19 et l'obligation de cessation des activités lors de la première vague.

Dans ce cadre, sur proposition du Collège communal, les Conseillers communaux ont décidé de verser une subvention de 2.835 € au club Asa tennis. Ce montant est calculé selon le nombre de jeunes de moins de 18 ans, selon le niveau de formation des moniteurs sportifs et augmenté d'un montant forfaitaire de 1.000 € pour les clubs possédant leur propre infrastructure.

Point 21 - Subvention 2020 clubs sportifs entretien DEA

En date du 7 décembre 2016, le Collège communal a désigné la société DP SERVICES pour l'entretien des défibrillateurs externes automatiques (DEA) des installations communales et des clubs sportifs. Sur les 15 DEA présents, 6 sont toujours sous contrat avec une autre firme (DEFEBRION). Les clubs ont la possibilité de mettre un terme à leur contrat lorsque celui-ci arrive à échéance pour pouvoir intégrer le contrat communal, plus avantageux.

Le contrat annuel avec DP SERVICES est de 108,90 € TVAC par appareil.

Sur proposition du Collège communal, les Conseillers ont décidé de verser une subvention aux clubs sportifs toujours sous contrat avec la firme DEFEBRION d'un montant de 108.9 € TVAC par DEA :

- Pétanque de Wanze
- Football de Bas-Oha
- Football d'Antheit
- Football d'Huccorgne Sport
- Gym Les Spirous
- Tennis ASA

Point 22 - Modification règlement d'octroi des subsides annuels aux clubs sportifs

Les Conseillers communaux ont décidé de suivre la proposition du Collège de modifier le règlement d'octroi des subsides annuels aux associations sportives de la façon suivante :

1. Ajouter la phase suivante à l'article 1 " L'octroi du subside est subordonné au respect de la charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles." En effet,

l'actualité récente a démontré que certains enfants sont refusés ou mis hors de leur club pour des motifs liés aux capacités sportives. L'objectif est donc de garantir l'accès au sport et aux infrastructures sportives à toutes et tous sans discrimination.

2. Ajouter au paragraphe 2 de l'article 3 "Le versement du subside est conditionné au renvoi du formulaire dûment complété dans les délais fixés. »

Point 23 - Convention de mise à disposition d'un logiciel de bibliothèque partagé

Vu l'intégration du réseau de lecture publique Burdinale Mehaigne au Pass-bibliothèques provincial, il convient de signer la convention de mise à disposition d'un logiciel partagé. Celui-ci remplacera, à partir du 1^{er} janvier 2021, le programme de gestion Aleph en fonction depuis 2009.

Points 24 et 25 - Zéro Déchet : signature de la convention avec Intradel et composition du Comité de pilotage

La Commune de Wanze s'est engagée dans la démarche « Zéro Déchet » et doit, d'une part, mettre en place des actions éco-exemplaires au sein de l'administration et, d'autre part, des actions avec l'ensemble des forces vives locales : entreprises, citoyens, commerces, écoles, services communaux et associations.

Pour l'aider à mettre en place ces actions, les Conseillers communaux ont signé une convention avec Intradel d'une durée de 3 ans, de 2021 à 2023.

L'Intercommunale s'engage à jouer les rôles suivants :

- *Facilitateur* : accompagner la commune dans notre projet communal zéro déchet.
- *Porteur de projet* : proposer une série d'actions communes.
- *Meneur* : développer une stratégie territoriale.
- *Coordinateur* : mettre à disposition des outils de travail en commun et collaboratifs.

Le Collège communal a informé également les Conseillers communaux de la création d'un COPIL (comité de pilotage). Celui-ci sera composé de membres du Collège communal, d'agents des services communaux et d'un représentant d'Intradel.

Le COPIL est le moteur de la démarche : il a un rôle opérationnel de construction et de décision. Il définit le Plan d'actions sur base d'un diagnostic territorial, met en œuvre, évalue et, éventuellement, réoriente les actions entreprises dans le cadre de la démarche Zéro Déchet.

Le COPIL se réunira en fonction des besoins d'avancement des projets et actions de terrain, avec au minimum, une réunion par trimestre.

Point 27 - Appel à projets "communes pilotes Wallonie cyclable"

La Wallonie a lancé un appel à projets destiné à contribuer à la transition climatique dans le cadre du Plan Mobilité et Infrastructures 2020-2026 qui affecte une enveloppe pour la mobilité douce. Ainsi une subvention d'un montant de 300.000€ maximum permettrait de couvrir des dépenses d'infrastructures sur le domaine communal.

Sur proposition du Collège, les Conseillers communaux ont décidé de rentrer une demande de subvention pour la réalisation d'une piste cyclable rue Charlier entre le carrefour avec les rues Piette, David, des Sucrieries et le giratoire du Pont Père Pire.

Point 28 - Modification du règlement complémentaire de police - limitation de longueur de véhicules - rue Balaine, Caine, des Chênes - approbation

De nombreuses plaintes émanent régulièrement de riverains de la rue des Chênes, A. Balaine et de la rue Caïne à Antheit concernant des dégradations à leur propriété suite au charroi de véhicules de gabarit disproportionné par rapport à l'étroitesse de ces voiries. Une signalisation informant l'usager de l'étroitesse de la rue Caïne a déjà été installée mais les dégradations se poursuivent.

Afin d'empêcher les véhicules de gros gabarit de circuler dans ce quartier, le Collège communal a invité le Conseil communal à modifier le règlement complémentaire de police en vue du placement d'une interdiction aux véhicules de plus de 7.5m de long dans les rues des Chênes, Adrien Balaine et Caïne.

Une pré-signalisation sera installée au carrefour de ces voiries avec la chaussée de Waremme mais aussi la rue des Pâturages et rue Caïne.

Point 29 - Modification du règlement complémentaire de police - PCA de Wanze centre- Zone 30 et résidentielle - zones de stationnement

Pour la sécurité et la quiétude des habitants, les Conseillers communaux ont décidé, sur proposition du Collège, de modifier le règlement complémentaire de police afin de créer une zone résidentielle ainsi qu'une zone 30 dans ce nouveau quartier.

Le stationnement sera uniquement autorisé dans les zones réservées à cet effet.

Point 30 - Modification du règlement complémentaire de police - rue du Temple - limitation de tonnage 7.5T

Le pont situé rue du Temple enjambant le ruisseau de Fosseroule présente des zones de faiblesse. Une étude de stabilité préconise une interdiction de passage de manière provisoire aux véhicules de plus de 7,5 T tant que les travaux de réfection ne sont pas réalisés.

Après l'exécution des travaux, il conviendra également de limiter le passage à des véhicules de largeur maximale de 3m.

Point 31 - Rénovation et mise en conformité de la terrasse du hall des sports - Approbation des conditions et du mode de passation

Le garde-corps et le revêtement en bois de la terrasse du hall omnisports doivent être remplacés. Sur proposition du Collège communal, les Conseillers communaux ont approuvé le cahier des charges du marché "Rénovation et mise en conformité de la terrasse du hall des sports. Le montant estimé s'élève à 48.640,80 € TVAC.

Point 32 - UREBA exceptionnel 2019- Ecole de Moha - désignation d'un auteur de projet - Approbation des conditions et du mode de passation

La Commune bénéficie d'un subside UREBA exceptionnel de 232.436,8€ pour l'isolation et la ventilation du bâtiment le plus ancien de l'école de Moha. Il convient de recourir aux services d'un bureau d'étude pour établir le projet, introduire le permis d'urbanisme et suivre l'exécution des travaux.

Sur proposition du Collège, les Conseillers communaux ont approuvé le cahier des charges du marché "UREBA exceptionnel 2019- Ecole de Moha - désignation d'un auteur de projet". Le montant estimé s'élève à 66.012,16 € TVAC.

Point 33 - Rapport annuel relatif aux synergies et économies d'échelle entre la Commune et le CPAS

Depuis 2019, la Région wallonne a formalisé le rapport sur les synergies entre la Commune et le CPAS. Celui-ci doit être présenté chaque année lors d'une séance commune du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale.

Ce rapport vise à présenter les synergies terminées, en cours et projetées ainsi que le degré de « synergisation » entre la Commune et le CPAS.

L'année 2020 a vu se développer un bon nombre de synergies entre les deux entités. On peut notamment citer :

- Le déménagement du Mille Pattes dans ses nouveaux locaux à l'école de Wanze
- Le projet de transformation de l'ancien LIDL en magasin d'économie sociale pour le CPAS qui suit son cours
- La gestion conjointe de la crise du COVID-19
- Le développement d'un Plan de lutte contre la pauvreté
- La réalisation d'économies d'échelle grâce à la réalisation de marchés publics conjoints

Les Conseillers communaux ont approuvé le rapport.

Absence de Mme C. Lebeau et de M. B. Roquet.

Unanimité pour l'ensemble des points excepté le point 5 relatif au budget 2021 dont les votes sont repris dans le compte-rendu du point.